L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 17 JUILLET 1869. 42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

VOIR PLACARDS SUIVANTS :
SAMEDI MATIN, 17 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shér. f. à midi, à la Bourse des Négociants et des Etrangers, rue Royale—un terrain situé dans le Premier District, face aux rues Melpomène et Willow, avec les bâtisses qui s'y trouvent. Aussi, un terrain de forme irrégulière, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connues sous le nom de "Salle de Bal d'Orléans" et Café d'Orléans ; un autre terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent, connus sous le nom de Théâtre d'Orléans ; un autre terrain face à la rue St Anne, entre Royale et Bourbon, et un autre terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Aussi, deux terrains contigus situés sur le bord du Bayou St Jean, et cette parcelle, avec les bâtisses qui s'y trouvent. Aussi, un terrain situé dans le Premier District, borné par les rues Julie, du Camp, St Charles et St Joseph, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. Aussi, deux terrains situés dans le Premier District, dans l'ilot borné par les rues Willow, Clara, Erato et Clio, avec les bâtisses qui s'y trouvent. Aussi, une portion de terre située dans la paroisse St Bernard, à cinq milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations qui s'y trouvent. Aussi, sept billets, chacun de $500, à 5 années de terme, à 8 pour cent par an, sur les fonds et l'installation de la pharmacie située à l'angle du rue Jackson et du Chemin du Bayou.

Par le Greffier, à midi, à la Bourse d'Ocean de l'Hôtel St Charles, rue St Charles—un lot de terre avec une maison, face à la rue des Grands-Hommes, entre les rues Mandeville et Marigny.

Par O. de Farget, à 11 heures et demie, au No 36 de la rue St Louis—un assortiment général de meubles et objets d'ameublement.

Par E. E. Gay & Co, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 127 rue de la Vieille Levée—200 caisses de bottes, souliers et bottes-quinze, assortiment général.

Par E. Gay Tournée, au No 96 rue Vieille Levée—le stock d'un magasin de tabac.

Par B. J. Montgomery, aux ventes de P. Liner, rue Gravier à 10 1/2 heures—De beaux chevaux de selles et de harnais, par pièce et ensuite beaux mulets d'habitation et de ville, jolies buggies couverts et découverts, harnais, selles, etc., et en salle d'encan, rue du Camp—Assortiment général de meubles.

Par O. Valcour, rue la Levée, au pied de la rue Orleans—poêles.

Par Vincent & Co, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—lingerie, chapeaux et nattes.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES,
185.....Rue des Remparts.....185

ATTENTION !

☞ Propriétés améliorées et vagues, de valeur—à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention du public sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Etrangers, rue Royale, par le ministère du Sherif. Ces ventes comprennent :

1— Une portion de terre faisant face aux rues d'Orléans, Robin et Ste Anne, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus sous les noms de "Salle de Bal d'Orléans" et "Café d'Orléans", etc. Dimension : 100 pieds.

2— Un terrain situé rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, avec la bâtisse en briques à deux étages, No 73 rue Ste Anne, occupée par le shérif de la paroisse d'Orléans, comme magasin d'entrepôt, même District.

3— Un terrain situé rue Melpomène, entre celles Clara et Willow (autrefois Martin) Premier District.

4— Un terrain situé rue Julie, entre celles du Camp et St Charles, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, même District.

5— Deux terrains situés rue Clio, entre celles Clara et Willow avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent même District.

6— Deux terrains situés sur la Bayou St Jean en cette paroisse d'Orléans, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

7— Aussi, sept billets, chacun de la somme de $125 00.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

☞ Fonds et installation de Pharmacie—à l'encan, à douze mois de crédit.

Aujourd'hui, à Shérif, P. M. sur les lieux, le shérif procédera à l'adjudication en bloc, du fonds et de l'installation de la Pharmacie située à l'angle du Chemin du Bayou et de la rue Jackson, Deuxième District.

Pour les conditions voir l'annonce.

☞ Nous commençons aujourd'hui la publication du roman intitulé : "LE PRINCE POGOUZINE," publication que nous avons annoncée.

Raisons judiciaires de l'appel suspensif.

Les avocats de la coalition politique de M. Sullivan et le journal officiel qui soutient les intérêts républicains de l'Ouest du Connecticut, viennent surprendre la décision de la Cinquième Cour de District, favorable à un appel suspensif, fondé sur une considération non de $500 ou de plusieurs millions. Nous pensions au contraire que jamais considération plus honnête n'avait été invoquée devant une cour de justice et que jamais juge qui a sanctionnait n'avait été mieux inspiré. En effet, la ville est, en ce moment, plongée dans un gouffre de difficultés financières dont on ne voit pas le fond. L'Etat, qui a adopté pour en sortir plusieurs mesures qui ont été éprouvées par la généralité des contribuables, et en même Conseil, par des résolutions toutes récentes qui confient à une section fiscale, non suspecte, d'autres opérations d'un délicatesse, montre qu'il est animé du désir sincère de libérer enfin la communauté, son de ses charges et cet immobile, mais des difficultés présentant d'une situation presque désespérée. Cette situation peut-elle être modifiée par un appel suspensif ? Non. Tout le monde le voit ; tout le monde en souffre, tout le monde pendant longtemps a cherché vainement à y remédier, et c'est lors qu'apparaît une éclaircie dans ce ciel obscur que les créatures de M. Warmoth et les amis de l'avocat du Connecticut voudraient reprendre en main les affaires municipales pour les replonger dans le chaos !

Le *Republican* s'étonne de ce qu'on doit à ces hommes d'être le champion aujourd'hui d'un incommensurable ineptie. Ils ont ruiné le crédit de la ville en laissant tomber les billets monnaie aux qui avaient cependant plus de valeur réelle que les billets des Etats Unis, et ce qui le prouve c'est que ces billets monnaie sont tous rachetés aujourd'hui quand on ignore pourquoi ceux-ci ne sont pas rachetés les autres, si tant est qu'ils le soient jamais. Cette chute des billets municipaux, qui était si facile d'empêcher, a été la source de nous des désastres. On ne pourra jamais se faire une idée exacte de la perturbation qui résulta de cette catastrophe pour toutes nos relations locales. On en ressent les tristes effets jusque dans le fond des campagnes et même jusques dans les Etats voisins, car les billets de la Nouvelle-Orléans avaient un immense crédit et étaient reçus au loin comme le meilleur argent de l'époque. Cet argent si bon, si estimé, a périclité dans les mains des hommes que recommandent les radicaux à la confiance publique, et cette confiance publique devrait leur revenir par cela même ! Elle doit prouver qu'ils en était indignes ! On ne peut pas concevoir l'impudence plus loin.

Les radicaux outils oublié encore le procès Baker, qui de toutes les affaires dont la responsabilité pèse sur les manœuvres de M. Warmoth, est la plus honteuse. Qu'ils relisent l'instruction qui fut faite alors devant le Conseil des Assistants Aldermen, réjouis par Sheridan, et ils verront si, après les témoignages reçus, on pouvait conserver dès-lors, même le personnel du pouvoir important de nos départements municipaux. Eh bien, ce personnel fut conservé, gracié, absous, glorifié même.

Les conséquences des œuvres accomplies sous l'administration radicale du maire Heath, se voient partout. Les mêmes hommes, nommés par le général Sheridan, aux Conseils de Ville, reviennent aux mêmes pour négocier l'achat des Water Works, les hommes experts qui réclament chacun $5,000 de la ville pour avoir accompli cette opération.

Tels sont les traits les plus saillants de l'administration que le *Republican* soutient et qu'il veut nous rendre en la représentant comme digne de notre confiance et même des sympathies du parti démocrate.

Maintenant quels dangers n'eut pas suscités une pareille clique d'hommes, si elle eut repris des mains de l'administration municipale ? Il ne s'agit pas de $500, mais il s'agit de plusieurs millions, comme l'a dit le maire Conway dans la pétition à la Cinquième Cour de District. Nous avons d'abord les cinq millions de bons émis, l'émission a été autorisée par la Législature pour liquider les dettes de la ville ; nous avons la gestion de quatre millions de revenus de la ville ; nous avons le service de l'intérêt de l'ancienne dette consolidée, le nouveau service de deux millions de bons émis pour l'achat des Water Works et la liquidation de la dette métropolitaine. Cela fait, sans compter les fonds de confiance, plus de 21 millions à administrer soit comme dette soit comme revenu. Et les radicaux prétendent qu'il n'y a pas là un intérêt de $500 !

Mais, cliente, la justice n'a pas le droit de distinguer entre une collection d'hommes et une autre collection pour la gestion des intérêts publics, la justice ne pouvant savoir qui fera le mieux. Non, la justice ne peut dire positivement, la justice ne peut assurer qu'une collection d'hommes sera supérieure à une autre collection, mais elle peut avoir des motifs pour y croire, elle peut même avoir pour cela d'excellentes raisons, et ces raisons sont celles qui de vaient empêcher dans la balance. La justice n'a pas précédé autrement pour accorder l'appel suspensif et l'approbation universelle, moins celles des ultra-radicaux, qui a accueilli la décision du juge, est là pour attester qu'il ne s'est point trompé.

Et on le juge a-t-il trouvé les raisons de ses craintes et de ses préférences ? Il les a trouvées nécessairement dans la comparaison des faits et des hommes. Que se passe-t-il depuis quatre ans ? toutes choses qui élèvent un parti et qui condamnent l'autre. Qu'avons-nous à reprocher à la Législature démocratique, la dernière qui ait été élue sous l'empire de l'ancienne loi électorale ? rien. Il n'est sorti de cette Législature ni une loi oppressive, ni une loi spoliatrice, ni une taxe de plus. Cette Législature s'est bornée à voter les lois indispensables pour combler les lacunes qui se faisaient remarquer dans le gouvernement légal de l'Etat par suite de la guerre et de la suspension de l'ordre constitutionnel. Tout se rétablissait avec cette Législature, et sous son influence revenaient la confiance, la sécurité, l'espoir. Le Congrès la renversa, et, en nous imposant le suffrage universel, renversa en même temps toutes les garanties sociales. Ce que ce suffrage universel nous a donné de honte, de scandale et de spoliation soulèvera toujours de dégoût ceux qui, après nous, liront les années malheureuses de cet Etat depuis la fin de la guerre.

Un juge qui se respecte peut-il oublier ces choses ? Peut-il oublier que les créatures de M. Warmoth procèdent justement de ce parti qui a mis toute la fortune de l'Etat à la discrétion de l'Exécutif ? Peut-il oublier l'odieuse législation qui a été soumise à la sanction de cet Exécutif et qu'il a approvvée ? D'où procède la loi sur le canal de l'Ile-aux-Vaisseaux ? la loi sur les impressions publiques ? la loi des abattoirs ? la loi qui donne au gouverneur le pouvoir de créationnaire de lancer des bons dans la circulation publique ? la loi enfin, si elle existe, ce que nous ignorons, qui donnerait au gouverneur le pouvoir de renverser la constitution de l'Etat, même la constitution nègre, en nommant des législateurs de sa propre autorité ? Un juge qui se respecte peut-il oublier que les hommes choisis par le gouverneur Warmoth pour représenter la ville dans les conseils municipaux appartiennent justement à cette collection d'instruments administratifs qu'on fait agir dans tous les sens suivant un mouvement donné ? Un juge qui se respecte peut-il oublier que la plupart des acceptables de M. Warmoth seraient prêts à tout sacrifier au premier signal, se croyant toujours plus près d'atteindre à cette égalité sociale que les habitués de la faction leur font apercevoir de loin comme un appât et qui ne sera jamais qu'un leurre ? Et voilà les hommes dont l'avènement devrait nous faire pâmer de joie, suivant le *Republican* ! et voilà les hommes auxquels il faudrait remettre l'administration de ces 21 millions qui constituent le cercle de nos opérations financières ! et voilà les hommes auxquels un juge qui se respecte aurait du, sans hésiter, remettre l'administration de ces 21 millions sans y voir pour la ville le plètre intérêt de $500 dans la manière de gouverner ce vaste capital ! Nous leur échappons pour le moment, que Dieu nous en préserve par la suite !

Conflit et Injonction.

Nous ne concevons pas que les Conseils de ville aient persisté à favoriser le projet d'acquisition de M. Morgan, après l'injonction que la Compagnie de Chattanooga avait obtenue contre eux à ce sujet. On ne peut céder on vendre deux fois les mêmes choses, sans les avoir rachetées. Si par l'acte du 17 février, 1869, la Compagnie de Chattanooga a acquis des droits d'occupation, de clôture ou de jouissance sur la bature que M. Morgan demande, les Conseils de ville ont en grand tort de vouloir céder ces droits à un autre, et surtout de persister dans cette cession par des votes nouveaux, ce qui s'engagé naturellement la 5me Cour de District à donner un caractère d'absolutisme prononcé à l'injonction demandée. Il est facheux que M. Morgan et la Compagnie de Chattanooga soient au conflit pour un morceau de terre ou de quai sur le fleuve, mais entre ces deux parties, on ne peut hésiter : c'est le premier concessionnaire qui doit l'emporter.

Certes, jusqu'à présent nous connaissons mieux M. Morgan que la Compagnie de Chattanooga, mais la Compagnie en venant à nous de très loin et voulant aller plus loin encore, a droit à tous nos respects. La Compagnie de Chattanooga en raccourcissant d'un jour et demi au moins le trajet d'ici à New-York et en exécutant, pour établir sa voie ferrée, des travaux extraordinaires dans des marais et sur des lieux de mer, mériterait la préférence, à supposer qu'elle ne fut pas déjà investie par une loi, de la jouissance que réclame M. Morgan en la payant. Nous croyons sans difficulté qu'il entre dans les idées de ce grand capitaliste industriel de prolonger le chemin de fer des Opelousas jusqu'aux frontières du Texas ; s'il n'avait pas sérieusement cette intention, il n'aurait pas adressé aux Conseils de ville la cession à laquelle les Conseils de ville ont accédé, et voici tout, mais tout en admettant cette intention, ainsi que la puissance financière qu'il possède, nous ne pouvons l'opposer comme un obstacle au projet plus vaste encore de la Compagnie de Chattanooga qui fait déjà étudier un tracé de chemin de fer d'ici à Donaldsonville pour gagner de là, non seulement la frontière orientale du Texas, mais encore la frontière occidentale, ce qui constituerait le premier grand tronçon de chemin de fer pour atteindre à l'Océan Pacifique par la voie du Nud.

Que le projet s'exécute, et tout le Nord et tout l'Est passeront ici pour se rendre en Californie. Ce réentiat serait infaillible et quel avantage pour nous n'aurait-il pas ! Nous serions à cheval sur cette grande voie, dans la région la plus riche et la plus fertile des Etats-Unis, et dans le carrefour le plus central de l'Amérique du Nord. Le nombre de voyageurs qui s'établiraient ici et nous resteraient est réellement incalculable.

Il ne faut donc pas que la Compagnie de Chattanooga soit contrecarrée par les projets de M. Morgan, et pour faire plaisir à ce dernier, les conseils de ville ne doivent pas dégoûter la compagnie. Mais il nous semble qu'il y a assez de place sur les bateaux pour favoriser les deux projets à la fois. M. Morgan ne pourrait-il pas, en se mettant un peu à l'écart, avoir les facilités dont il a besoin tout en laissant la Compagnie de Chattanooga maîtresse des avantages que lui a accordés la Législature ? Il nous semble que cet arrangement est facile. Rien n'est encore construit de part ni d'autre ; par conséquent, il ne peut y avoir aucun sacrifice de fait. M. Morgan, dont la ligne part d'Algèr, doit tirer par en bas ; la Compagnie de Chattanooga, dont la ligne gagnera l'Ouest à Donaldsonville, doit tirer par en haut ; des lors, qui peut empêcher les conseils de ville de satisfaire les deux parties quand les intérêts de ces deux parties n'ont rien qui soit en opposition directe au point de départ ?

Nous voyons avec peine, quant à nous, que les compagnies tendent toutes à réunir leurs gares sur le même point. La petite compagnie de Pontchartrain a démoliqué la première. Son mouvement se comprend aujourd'hui que M. Morgan veut de son côté transférer tout près de la gare des Opelousas. Bientôt nous y verrons celle de Jackson et enfin celle de Chattanooga. C'est comme un pauvre qui peut de tous les côtés pour se rapprocher du fleuve. Sur le fleuve est le grand commerce, toutes ces compagnies, mais les chemins pourraient toucher au fleuve sans y avoir des gares. Le transfert simultané de tant de dépôts devra nécessairement nuire à plusieurs sections de la ville qui s'étaient développées dans leur voisinage. Ces sections continueront-elles à prospérer quand les dépôts seront loin ? C'est douteux. La section des Champs-Elysées est un triste exemple du contraire. Le transfert du dépôt du chemin de fer de Pontchartrain sur la bature de la rue Girod a été pour les Champs-Elysées une véritable catastrophe.

☞ LA POUDRE LABORÉ est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament réussit là où tous les autres échouent.

A vendre chez Ball, Lyons & Co., 40 et 42 rue du Camp ; Dufour, 39 rue de Chartres ; A. Griffo, 285 rue Royale.

☞

STEAMER CRÉOLE.—Ce steamer, dont la popularité croît chaque jour, part ce matin, à 10 heures, pour les différentes villes de bains situées sur les bords du lac et du golfe. A partir d'aujourd'hui, il ira trois fois par semaine jusqu'à Pascagoula,—les SAMEDIS, les LUNDIS et les MERCREDIS. Il ne prolongera plus ses voyages du lundi jusqu'à Ship Island. Les touristes se rendant jusqu'à Pascagoula ne paieront que huit piastres pour l'aller et le retour, et auront le privilège de rester à bord autant de descendre à l'hôtel. Les voyageurs qui s'embarquent sur la *Créole* seront sûrs d'y trouver des officiers pleins d'obligeance et d'affabilité. Le service du bord ne laisse rien à désirer. Quoique la table soit excellente le prix des repas est très modéré. Une justice à rendre au propriétaire du bateau, M. Peter Marcy, c'est qu'il n'épargne ni peine ni argent pour justifier et mériter de plus en plus le patronage dont la *Créole* est l'objet.

BLANCHISSAGE.—Le savon de A. BILLAUD réunit toutes les conditions nécessaires pour opérer un blanchissage supérieur. Employez-le de préférence à tout autre. 2

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni fret ni assurance.

$55.—Une dame ne saurait faire une pin grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante cinq piastres de Grover & Baker. C'est une compagnie aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

CHEMIN DE FER DU SUD-OUEST.—La réunion spéciale des actionnaires de cette Compagnie, qui devait avoir lieu le 2 août, a été remise au 16 du même mois. Voir l'annonce.

ECOLE DE ST ALPHONSE.—L'exemen et les exercices de l'Ecole des filles de St-Alphonse auront lieu vendredi et mardi, 23 et 27 du courant, dans la salle de cette Institution, rue St-André, près de la rue des Magasins, et commenceront à 6 heures et demie du soir. Nous remercions les dames de l'école de nous avoir adressé des cartes d'invitation.

Si vous voulez avoir un grand débit de sods servez-vous du sirop manufacturé par E. TURPIN, No 93, Vieille Levée.

$55.—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker, qui a remporté les deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

CHOSE ETONNANTE.—Henry W. Burr, de meurant au No. 49, West 14th street, est un violent mal après avoir bu de l'eau impure pendant un séjour qu'il fit dans l'Ouest. On crut qu'il allait mourir. On fit appeler sa femme qui, au bout de deux jours, était à son chevet. Ayant vu elle-même l'effet des PLANTATION BITTERS (amer d'habitation), elle fit administrer de ce remède à son mari à doses prescrites par le médecin. Chose étonnante ! Une demi heure après l'avoir pris, M. Burr était hors de danger. Il continua à en prendre, modérément, trois ou quatre fois par jour, et put bientôt se rendre chez lui. C'est un des meilleurs cas qui soit connus.

EAU MAGNOLIA.—Cette eau est supérieure à la meilleure eau de Cologne importée d'Allemagne et coûte moitié moins.
13 juil—13,15,17—v&c.

CHRONIQUE LOCALE.

AFFAIRES DES POUDRES.—La juge Théard, de la 4me Cour de District, a dissout l'injonction prise par la ville contre MM. E. T. Budecke et consorts, à l'effet d'interdir à ces négociants de garder dans leurs magasins une quantité de poudre supérieure à 100 livres, et de les obliger à déposer leur dangereuse marchandise dans le magasin municipal affecté spécialement à cet usage.

Nous voulons bien croire, ainsi que l'a dit M. Dinegre, avocat de MM. Budecke et autres, que les magasins de ces négociants à Algier sont construits de manière à prévenir tout danger. Mais, sans vouloir aucunement empiéter sur les droits prétés du commerce, il est permis de penser que la poudre étant de sa nature une denrée assez dangereuse, la ville doit avoir un moins le droit de contrôler les magasins où elle peut être déposée en quantités considérables.

AUX CATHOLIQUES DE LA NLLE ORLÉANS.—La manifestation catholique qui a eu lieu à la Nlle-Orléans le 11 avril dernier, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ordination de S. S. le Pape Pie IX, a profondément réjoui le cœur du vénérable Pontife. En cette époque si critique pour le Pouvoir qu'il tient en ses mains, le Pape Pie IX ne pouvait qu'être touché des témoignages de piété et de dévouement qu'il a reçus de notre population catholique. Le St-Père a chargé d'abord le cardinal Barnabo, préfet du Collège de la Propagande de transmettre à Mgr. Odin l'expression de notre satisfaction. Ce préfet a écrit de Rome le 10 juin 1869 à son Grandeur l'Archevêque de la Nlle-Orléans : il accuse réception de la somme de 12,236 30 francs adressée au St-Père par les catholiques de cette ville, et se fait l'interprète des sentiments qui animent le cœur de Pie IX.

Le 12 juin dernier, Sa Sainteté écrivait personnellement à Monseigneur Odin : "Faites connaître à tous, dit-il dans cette lettre, ces sentiments que nous éprouvons, adressez les de notre très tendre affection et des vœux par lesquels nous demandons à Dieu pour chacun d'eux l'abondance des grâces célestes et toutes sortes de biens."

Ces nouvelles réjouiront ainsi le cœur des nombreux catholiques que la Nouvelle Orléans et la Louisiane comptent parmi leur population.

DENIER DE ST PIERRE.—M. Thos. Layton, trésorier central de l'Archiconfrérie de St Pierre, a reçu de Mouseigneur Martin, évêque de Natchitoches, la somme de cent piastres, montant des sommes recueillies pour le Denier de St-Pierre, dans le diocèse de Natchitoches, jusqu'au 1er juillet 1869.

UN INCIDENT QUI FAIT DU BRUIT.—Le gouverneur Warmoth, ainsi que nous l'avons précédemment annoncé à nos lecteurs, a déposé pendant quelques jours le fardeau des affaires et est alle demander aux plages de la Grand'Ile, sans cesse rafraîchies par les brises du Golfe, le repos dont sa santé avait, paraît-il, grand besoin. Qu'un gouverneur se repose de son énorme de congé, et la passe à la Grand'Ile en compagnie d'un fidèle Achate, qu'il prenne son bain de mer, pêche à la ligne et aille chercher cette honnête distraction, bois du champagne frappé et fasse la cour aux dames, c'est affaire à lui, et le public n'en a rien à y voir. Cette lettre de départ de Son Excellence, qui ne se fit d'abord occupé le moins du monde ; son retour n'est pas changé en rien à la marche des affaires publiques, qui vont toujours assez mal, du reste, et fait passé inaperçu. Mais le départ de M. Warmouth à la Grand'Ile a été marqué par un incident dont le *Picayune* a eu la primeur, qui est aujourd'hui dans toutes les bouches, et au sujet duquel le *Republican* dîner et contient deux articles : un petit entrefilet et un compliqué de cent lignes.

Un artiste de l'opéra, M. Van Hoffen, qui passe soi-disant pour le Grande Ile, chantait dans le salon de l'hôtel, en accompagnant au piano. Son Excellence sortait avec quelques amis, et, paraît-il, lorsque le chanteur eut terminé le morceau, elle applaudit et fort, et, fort, que le maître de cérémonies crut devoir quitter un à demoiselle trait enthousiasme. M. Van Hoffen, que le public de l'opéra applaudit deux années consécutives, ferme le piano et se lui. Le gouverneur le fit prier alors par un de ses amis de chanter la Marseillaise. L'artiste répondit qu'il n'était pas de Paris, mais bien Belge, et ne chanta pas. A cette réponse M. Warmoth et ses amis se retirent.

Ce simple incident a servi de thème à quelques lignes spirituelles du *Picayune*, et le *Republican* a trouvé dans ce petit article les intentions les plus malveillantes.

Pour servir son juste ressentiment la destinée lui a envoyé M. Crescent, l'auteur de la longue communication qu'il insère dans son numéro d'hier. Chose merveilleuse, M. Crescent, (il l'insinue longuement) est un lecteur assidu du *Picayune*, et simplement un lecteur par occasion du *Republican*, il est homme du Sud, né dans le Nord, réside dans le Sud, et ne s'est occupé nullement de politique depuis la guerre. Il ne connaît ni le gouverneur, ni les sénateurs du *Republican*, il ignore des fonctionnaires de l'Etat, etc. Il est donc parfaitement impartial dans la question. Les finesses de M. Crescent sont sonnées de tel blanc ; les plus naïfs ne sauraient s'y tromper prendre.

Donc, le fort impartial, le très impartial Mr. Crescent est allégué que la malveillance, la calomnie et l'envie s'acharnent après le meilleur des gouverneurs. Il déplore les commentaires auxquels ont donné naissance l'incident de la Grande-Ile et la promenade du Shell Road.

"N'examinons pas la manière dont le gouverneur Warmouth a pu accréditer l'étrange position qu'il occupe aujourd'hui." Oh ! oui ! Et pourquoi ne l'examinerait-on pas ? A-t-il cet examen rétrospectif ne nous apprendrait-il rien que nous ne sachions déjà ? Il suffit de savoir qu'il est le premier magistrat du grand Etat de la Louisiane. En d'autres termes, le pavillon couvre la marchandise. Oui ; mais cette fois, il s'agit d'une mauvaise pacotille arrêtée en contrebande.

Nous ne pouvaitons pas plus tout l'analyse du communiqué de "Crescent." Si M. Warmouth a les mains pleines de bonnes intentions, qu'il les ouvre ! S'il tient la prospérité publique qu'il essaie de porter le trouble dans nos institutions ! M. Crescent rêve un pays dans les rangs duquel s'opère une réconciliation générale, avec M. Warmouth pour porte-drapeau. Il pense que le gouverneur ne serait pas insensible à des avances si on lui en faisait.

En vérité, c'est attribuer au public trop de naïveté. Un peuple de vingt-cinq millions d'âmes a fait à un homme que la force seule lui a imposé.

Si M. Warmouth, faisant un retour sur lui-même, et soupesant à accomplir les devoirs que la dignité de gouverneur de la Louisiane impose à cette qui a l'honneur d'en être revêtu, veut appeler le peuple de l'Etat à le seconder, il fera bien de donner d'avance des preuves de sa bonne foi.

FERMETURE DES MAGASINS DE DÉTAIL.—Plusieurs magasins de la rue du Canal ont pris la détermination de fermer leurs magasins à 6 heures, afin de pouvoir donner à leurs employés quelques loisirs, si nécessaires dans la saison des chaleurs. Il est à espérer que cette mesure deviendra prochainement générale, à la satisfaction de la classe laborieuse des commis de magasins. Les Conseils de ville ne pourraient, d'ailleurs, aucunement souffrir.

DEUXIÈME JOURNÉE DES RÉGATES.—Les régates du "Crescent City Yacht Club" ont eu hier leur deuxième journée. Bien que le temps ne fût pas favorable, les courses ont été extrêmement brillantes : le sport nautique de la Nouvelle-Orléans y était tout entier.

Le Xiphias n'a pas fait une réputation de premier ordre, et son propriétaire, M. C. T. Howard, président de la loterie de la Louisiane, a été le lion de la journée.

On trouvera dans la partie anglaise des détails complémentaires.

INCENDIE.—Dans la nuit de jeudi à vendredi vers une heure et demie, un incendie a éclaté dans la maison occupée par M. Engan, grocer, à l'angle des rues Rabe et St Thomas. Malgré de prompts et énergiques secours, le feu a rapidement envahi cinq maisons voisines appartenant, comme la première, à M. Claudio Toero. Les six bâtisses ont été complètement détruites.

ENQUÊTE DU CORONER.—La mort presque subite de Mme. A. Patterson, demeurant rue Bourbon No 37, ayant donné lieu à quelques soupçons, le coroner Avilla, assisté du capt. Badger du 3me District de police a procédé hier à une enquête. Le coroner a reconnu que Mme A. Patterson était morte d'une hémorrhagie utérine.

TEMPERATURE—16 Juillet 1869.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN
No 111 rue du Canal.

6 heures	A. M.	81 degrés
12	"	89
3	P. M.	85
6	"	82

☞ La plupart des médicaments patentés sont des "panacées," tandis que l'*anti-périodique ou tonique pour les fièvres et frisson*, du Dr F. WILHOIT, ne prétend guérir que les malades pressant du *mang empoisonné par les exhalaisons des marais*. Une bouteille suffit pour opérer la guérison, et cela invariablement.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Affaire Yerger.

Le Cas déféré à la Cour Suprême.

Saisie de Sucres à St-Louis.

105 degrés de Chaleur à Richmond

Ouragan à Lexington.

Désordres graves en Irlande.

Nouvelles de Cuba.

Nouvelles Européennes.

Londres, 16—Le 12 juillet, à Luryoon (Irlande), des orangistes ont été massillis à coups de pierres. Les gendarmes, ils ont détruit 17 maisons habitées par des catholiques. Les matériaux de bois et les meubles ont été transportés dans la rue et brûlés. Aux dernières nouvelles, l'ordre était rétabli.

A Henry, le Orange Hall a été attaqué par une troupe de catholiques. Les orangistes ont fait feu sur les assaillants qui ont dû se retirer laissant sur le carreau trois d'entre eux grièvement blessés.

Nouvelles de la Havane.

La Havane, 13 juillet, via Key-West, 15—Des nouvelles de Nuevitas en date du 10 annoncent que le choléra diminue, mais que la vérité commence à sévir parmi les troupes.

D'après le nouveau système d'organisation les troupes cubaines seront sous le commandement des chefs de bataillons. Le général Jordan commandant le département de l'Est en de Bayamo et le général Ignacio Agramonte commandant le département du centre.

Les Espagnols feignent d'ignorer la manière dont leur détachement de soldats a été récemment fait prisonnier à Sabana Nueva.

On dit que Quesada a ordonné l'exécution des officiers faite prisonniers, en représailles de l'exécution des prisonniers cubains. On a reçu de nouveaux détails sur le combat de Baya. Les Espagnols, forts de 500 hommes de troupes de marine, ont été surpris par 70 insurgés commandés par Francisco Castillo, qui étaient en embuscade derrière des bois de palmiers. Après une fusillade très vive des deux côtés pendant trois quart-heure, les Espagnols redoutant les machetes des Cubains ont refusé de charger à la baïonnette, et les insurgés, malgré la supériorité numérique de l'ennemi, se sont retirés en bon ordre, et, après avoir causé aux Espagnols des pertes considérables, un patriote seulement a été blessé. Les Espagnols se sont retirés en vitesse et épuisés par le climat que plusieurs d'eu eux ont dû être portés dans la ville sur des brancards.

Nouvelles de Washington.

Washington, 16—L'affaire de l'ex-chef du corps d'Yerger a été examinée aujourd'hui. Les graves questions soulevées par la pétition ont déterminé l'avocat général à passer avec les conseils d'Yerger une convention écrite pour poser la question de telle sorte qu'elle puisse être jugée par la Cour Suprême des Etats Unis. Au rapport de cette convention, le grand juge Chase demeure suspendu, le Président avant autorisé l'avocat-général à dire qu'aucune sentence de la Cour Criminelle, si ce n'est celles relative à la garde du prisonnier, ne sera exécutée avant le jugement définitif de la Cour Suprême. Cette décision a reçu l'approbation de Chase.

Des difficultés sérieuses sont fort espérer une nouvelle réduction de la dette publique dans le courant du mois. Les recettes des Douanes et du Revenu intérieur sont excellentes.

La Maison Blanche, en raison de l'absence du Président, a été complètement désertée par les personnages officiels de haut rang. Richard T. De Lafontaine, a été nommé consul à Santiago de Cuba.

Le département de la poste a reçu des nouvelles du Nouveau Mexique relatives aux déprédations commises par les Apaches. Ces Indiens ont enlevé récemment plusieurs courriers, tué et massacré quatre personnes sur la route.

Des dépêches de la station de Rodney, sur le chemin de fer Pacific, annoncent un accident dans lequel deux personnes ont été tuées et 2 autres blessées.

Température excessivement chaude. Thermomètre à 4 heures P. M. 101

Washington, 16—D'après des informations reçues au ministère de l'intérieur, un commandé sucre a été saisi à St Louis par le directeur de la Douane de cette ville, sur la présomption que ces sucres sont ite passés frauduleusement à la Nouvelle-Orléans. Ces sucres ont été reçus à St-Louis comme de production louisianaise, mais les experts qui les ont examinés déclarent qu'ils sont de l'île de Cuba. Les marchandises ont retenues jusqu'à ce qu'une enquête ait été faite.

Nouvelles Diverses.

Memphis, 16—Capitaine Hayndes, de l'ancienne milice de l'Arkansas, a été tué hier à Marion par Clarence Collier ; il a reçu les projectiles dans le corps ; le meurtrier s'est échappé.

Galveston, 16—On annonce de San Antonio que la rivière Guadalupe est plus haute que de la jamais vue. Les vallées sont entières et submergées. Les inondations des récoltes du comté de Gonzales sont désastreuses. La rivière Comal a atteint le troisième étage de la manufacture de coton à New Braunfels, détruisant le matériel et les machines. Les moulins à farine de la fabrique de salure, qui ont pu être sauvés sont gâtés.

Mme Bonnefoy s'était relevée. Elle tenait toujours le revolver armé dans sa main.

—Ne crains rien, dit la femme, et tirant de son corsage un paquet de lettres : "Tiens, ajouta-t-elle, vous remettrez ceci à mon Dieu. Il m'a abandonnée, mais je le bénis."

Sur les reproches insistants des arrivants —Bah ! dit-elle, je n'ai pas à me repentir ; c'était à refaire, je recommencerais.

Pendant quelques instants, le calme avait succédé à la tempête. Ce fut un moment de douleur de sa sœur et de son mari, les cris de ses jeunes innocents, que sa main venait d'assassiner ; partout, autour d'elle, du sang ; et elle demeure stupide, sans voix, dans une muette et froide contemplation.

Non père était venu des premiers sur le pont et avait fait à la malheureuse femme le signe de la croix. Il y a quelque temps déjà que l'honnête homme, devant l'inconduite de sa fille, avait du quitter cette demeure.

—Misérable, lui dit-il, tu vois à cette heure où ton inconduite t'a menée.

—Taisez-vous, mon père, répondit avec calme Mme Bonnefoy, et vous qui êtes ici, sachez que ce qui est arrivé. Pourquoi m'avez-vous maudite ?

La justice était venue sur le lieu du crime de la premier instant.

On songea alors à faire partir a son tour Mme Bonnefoy pour l'Hôtel-Dieu. Elle était assez de force pour marcher, appuyée sur le bras d'un agent, et ne manifesta aucune émotion.

Cependant, arrivée au premier échelon de l'escalier, elle s'arrête, parcourt un peu l'assistance, jette quelque un soupir et murmure à mi-voix : Dommage ! je regrette ce que j'ai fait Jules ! Ce n'est pas sérieux, et dès qu'on le pourra capable d'attenter au nouveau à sa vie, on a placé à ses côtés un agent spécialement chargé de surveiller chacun de ses mouvements.

Coïncidence sinistre et bizarre, dit le *Petit Marseillais*, à qui nous empruntons ce récit, pour la porte d'entrée, on des enfants s'était amusé à écrire la veille au soir dans la craie :

QUI ENTRE ICI
TROUVE LA MORT.

Quelles sont les causes de cet horrible et multiple crime ? Mille versions différentes circulent.

Une passion coupable est l'origine de ce drame sanglant. La veille, une discussion violente av